

Image not found or type unknown



Démission fonction publique

Par **scalera**, le **17/11/2009** à **17:47**

Bonjour,rnrnJ'ai démissionné de la fonction publique hospitalière en aout 2008.rnDe ce fait, j'ai téléphoné à l'ANPE pour savoir si j'avais des droits pour être indemnisée par l'allocation chômage, le conseiller m'a dit qu'après une démission on avait le droit à rien et qu'on ne pouvait pas m'inscrire comme demandeur d'emploi.rnrnDu coup, je ne me suis pas inscrite à l'ANPE et je n'ai rien touché depuis cette date.rnrnOr ce jour, je viens d'après quatre mois de pénalité je pouvais prétendre à être indemnisée pour avoir travaillé et cotisé 7 ans;rnrnMa question est : est il trop tard pour prétendre à une indemnisation chômage maintenant et est ce qu'il est possible de rattraper les mois perdu d'indemnisation ? rnrnMerci rnrnMme SCALERA